

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 841 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 841

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 juillet 1961

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1961

Date du numéro

31 juillet 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour par anticipation à destination de Nice (Alpes-Maritimes) est accordé à Mme Le Gall et à ses deux enfants Eric, Denis, né le 1er mai 1959 et Fabienne, née le 7 juin 1961, famille de M. Le Gall Claude, contrôleur du cadre métropolitain des Douanes 3e échelon (indice net 209 – groupe III), détaché au Service des Contributions. Mme Le Gall et ses enfants voyageront par voie aérienne. Leur départ aura lieu, en principe, le 26 août 1961. La dépense est imputable sur le budget local.